

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-005273

Optique

171339

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 992

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

1750,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Abdjalil GOURINDA  
Spécialiste en Ophthalmologie  
479 Bloc Castor Bd. Chouhada  
Hay Mohammadi - Casablanca  
Tél. : 05 22 60 57 38

Cachet du médecin :

19 JUIN 2023

Date de consultation :

Lalla Zahra El YOUSSEFI

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vise de Prost

Affection longue durée ou chronique :

ALD  ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casa Blanca

Le : 10/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19 JUN 2023	C		250 dd	<i>Dr. Mohan Singh - Optometriste en Ophtalmologie Bloo Chaudhury - Opticien Tél: 3322805728</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Centre Optique Naji Opticien Optométriste Chirurgien Ad ODK BDC Naji</i>	19/6/23	1500,00 D.D.

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

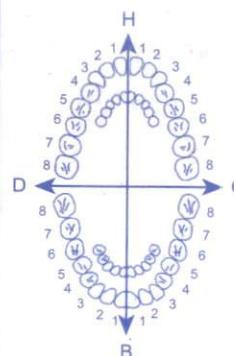
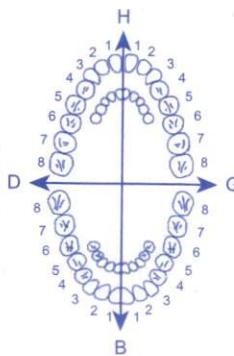
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Abdelali GOURINDA

Spécialiste en Ophtalmologie

Maladies et Microchirurgie des Yeux

Ex-Médecin Chirurgien à l'Hôpital :

- CHU-Hôpital 20 Août de Casablanca

- Militaire Ibn Sina de Marrakech

- Militaire Mohammed V de Rabat

Angiographie - Laser - Lentilles de Contact

Chirurgie Réfractive - Phacoémulsification

sur Rendez-vous

# الدكتور عبد العالى كوريندا

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراح سابق بالمركز الإستشفائي 20 غشت بالدار البيضاء

جراح سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا بمراكش

جراح سابق بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط

جراحة الجلاة - حول العين - الشبكة

تخطيط أوعية الشبكة - الليزر

بالموعد

Casablanca, le ..... 19 juin 2023 .....

## Mme EL YOUSSEOUFI Lalla Zahra

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Antireflets

VL : OD = + 1.25 (- 1.50 à 65°)

OG = + 1.25 (- 2.50 à 55°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : OD = + 4.25 (- 1.50 à 65°)

OG = + 4.25 (- 2.50 à 55°)

Jurque NAJAH  
Spécialiste en Ophtalmologie  
479 Bloc Castor Bd. Chouhada  
Hay Mohammadi - Casablanca  
Tél.: 05 22 60 57 38

Docteur Abdelali GOURINDA  
Spécialiste en Ophtalmologie  
479 Bloc Castor Bd. Chouhada  
Hay Mohammadi - Casablanca  
Tél.: 05 22 60 57 38

479, Bloc Castor, Bd Chouhada, Hay Mohammadi - Casablanca

Tél : 05 22 60 57 38



**CENTRE D'OPTIQUE NAJIH**  
**Opticien Optométriste Contactologue**

**Facture № 002304**

*Centre d'Optique NAJIH  
 Opticien Optométriste Contactologue  
 Bd. Okba Bnou Nafii, Rés. Okba  
 Magasin No 6 - Casablanca  
 Tél. 31911202 ; Fax : 31911203*

*Casablanca le 19/6/23*

M	M. EL YOUSSEFI LAILA ZAHRA			
Nomenclature : Verres				
VL	OD	cyl - 1 1/2 axe 61 sph +125		300
	OG	cyl - 2 1/2 axe 95 sph +125		300
VP	OD	- 1 1/2 add 61 +425		100
	OG	- 2 1/2 add 85 +425		100
Verres :				
VL		VR		
VP		VR.		700
Monture :				
TOTAL		2100		1100